

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Années scolaires

2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

I. PREAMBULE

La Mairie de Loire-sur-Rhône met en place un projet éducatif territorial (PEDT) afin de formaliser sa démarche qui consiste à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il permettra aux différents acteurs d'organiser dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

II. GENERALITES

Durée du PEDT: 3 ans

Date de présentation du projet : Novembre 2019

Collectivité territoriale porteur du projet : Commune de Loire-sur-Rhône

Nom du correspondant : Marina FAES

Fonction : Directrice Générale des Services

Adresse : 471 rue Edmond Cinquin – 69700 LOIRE-SUR-RHÔNE

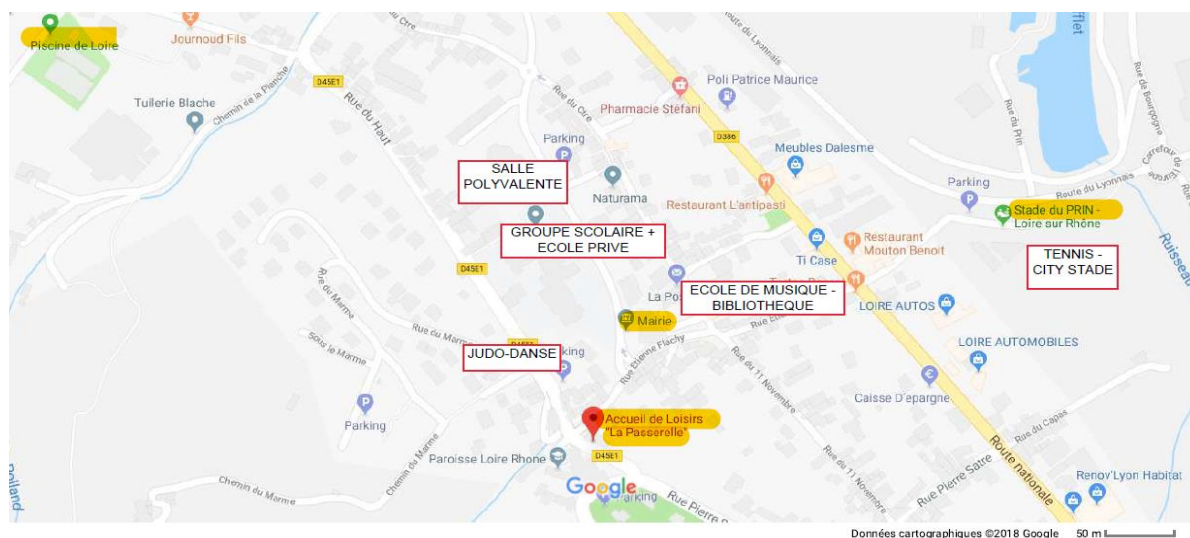
Téléphone : 04.72.49.21.23.

Adresse électronique : dgs@loire-sur-Rhône.fr

Responsable pédagogique : Monsieur Sébastien PECH, Directeur de l'Accueil de Loisirs « La Passerelle (voir coordonnées plus bas)

III. PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT :

a. Commune de Loire-sur-Rhône



b. Les équipements

- Restaurant scolaire municipal
- Accueil de loisirs sans hébergement municipal
- De nombreux équipements sportifs et culturels :
 - Piscine
 - Complexe sportif avec stades de foot et terrains de tennis
 - Salle polyvalente
 - Dojo et salle de danse
 - Ecole de musique municipale
 - Bibliothèque municipale

c. Les écoles:

	Groupe scolaire public « Drevet »		Ecole Privée « St Joseph »
	Ecole maternelle	Ecole élémentaire	
Effectifs d'enfants	110	204	70

d. Organisation semaine d'école et périscolaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00	Périscolaire matin Passerelle-Enfance		Accueil au centre de loisirs avec ou sans repas La Passerelle	Périscolaire matin Passerelle-Enfance	
8h30	Enseignement			Enseignement	
11h45	Pause méridienne Restaurant scolaire			Pause méridienne Restaurant scolaire	
13h30	Enseignement			Enseignement	
16h15	Périscolaire soir Passerelle-Enfance			Périscolaire soir Passerelle-Enfance	
18h30					

IV. LES OBJECTIFS EDUCATIFS PARTAGES PAR LES PARTENAIRES

Les partenaires éducatifs s'engagent à :

- Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire ;
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école : prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser ses apprentissages ;
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs

V. PILOTAGE DU PEDT

a. Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage : Monsieur le Maire, élu à la vie scolaire, élu à vie péri et extrascolaire, Directrice Générale des Services de la commune, Responsable du service « passerelle-enfance » et responsables des pôles petite enfance et enfance, Directrices d'écoles, représentants des parents d'élève.

b. Modalités de pilotage :

Mise en place d'un Comité de Pilotage (COFIL) et de Comités technique (COTEC)

Coordination du projet assuré par : Sébastien PECH

Fonction : Responsable service « passerelle-enfance »

Adresse : Mairie de Loire-sur-Rhône 471 rue Edmond Cinquin – 69700 LOIRE-SUR-RHÔNE

Téléphone : 04.72.49.21.21.

Adresse électronique : direction-passerelle@loire-sur-rhone.fr

c. Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

La périodicité des rencontres entre les partenaires

La qualité des échanges entre ceux-ci

Les moyens humains et matériels

Le bilan des familles et des enfants sur le rythme et le contenu de leur semaine

Le bilan des partenaires éducatifs sur la qualité des temps d'apprentissages et de loisirs

Projet présenté par le Comité de pilotage validé par Monsieur le Maire

Signataires de la convention formalisant le PEDT :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Maire,
- Monsieur le DASEN,

Date de signature prévue : Décembre 2019

PLAN MERCREDI Année 2019-2020

PRESENTATION :

1. Lieu d'accueil

Suite au retour à la semaine à 4 jours d'école, l'accueil de loisirs municipal « La Passerelle » situé 489 rue du haut à Loire-sur-Rhône a le plaisir d'accueillir les enfants de 3 à 11 ans toute la journée les mercredis entre 7h et 18h30. Habilité par la DDCS, il peut accueillir 100 enfants et a un accord de la PMI pour accueillir 39 enfants de moins de 6 ans.

2. Equipe pédagogique

Diplômé d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, le directeur dispose d'une équipe de 8 animateurs diplômés et formés aux premiers secours. Ces animateurs encadrent également les enfants sur les temps de périscolaire et lors des vacances scolaires. Ils ont une excellente connaissance du public.

Pour assurer un accueil de qualité, nous avons créé un pôle petite-enfance encadré par une animatrice titulaire du BAFA et du diplôme d'Educatrice Jeunes Enfants, ainsi qu'un pôle enfance encadré par une animatrice titulaire du BAFA et d'une licence STAPS d'activité physique adapté.

CONTINUITÉ EDUCATIVE ET RESPECT DU RYTHME DES ENFANTS

1. Lien avec le PEDT

Le directeur de l'accueil de loisirs est également coordinateur du dispositif PEDT sur la commune. Il assure le lien avec les partenaires éducatifs pour développer la cohérence éducative. De plus, les animateurs vont à la rencontre des professeurs pour échanger sur les projets d'école et présenter leur projet pédagogique. Ces échanges ont également permis à l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs de prendre en compte le contexte global de la semaine des enfants afin de définir des objectifs et une organisation qui en découle.

De cette réflexion, nous avons déterminé 3 objectifs :

- Développer l'autonomie
- Respecter le rythme, les besoins et les envies des enfants
- Favoriser la découverte

2. Respect du rythme des enfants

Afin de répondre au mieux à ces objectifs, nous avons déterminé l'organisation suivante :

ROUDOUDOUS (3-4 ans)	TAGADAS (5-6 ans)	MALABARS (7-11 ans)
<u>7h</u> : Ouverture des portes	<u>7h</u> : Ouverture des portes	<u>7h</u> : Ouverture des portes
<u>7h-9h</u> : temps d'accueil	<u>7h-9h</u> : temps d'accueil	<u>7h-9h</u> : temps d'accueil
<u>9h-10h30</u> : Activités	<u>9h-11h</u> Activités	<u>9h-11h</u> Activités
<u>10h30-11h30</u> : jeux libre / jeux symboliques.	<u>11h-11h30</u> : temps libre	<u>11h30-11h30</u> : temps libre
<u>11h30-13h</u> : Repas	<u>11h30-13h</u> : Repas	<u>11h30-13h</u> : Repas
<u>13h-14h</u> : temps calme	<u>13h-14h</u> : temps calme	<u>13h-14h</u> : temps calme
<u>13h-15h</u> : sieste	<u>14h-15h30</u> : Activités	<u>14h-16h</u> : Activités
<u>15h-16h30</u> : réveil échelonné + activités encadrées	<u>15h30-16h30</u> : temps libre	<u>16h-16h30</u> : temps libre
<u>16h30-17h</u> : Goûter	<u>16h30-17h</u> : Goûter	<u>16h30-17h</u> : Goûter
<u>17h-18h25</u> : Départ des enfants	<u>17h-18h25</u> : Départ des enfants	<u>17h-18h25</u> : Départ des enfants
<u>18h30</u> : Fermeture des portes	<u>18h30</u> : Fermeture des portes	<u>18h30</u> : Fermeture des portes

Accueil du matin et temps « libre »

Nous avons créé des espaces permettant aux enfants de s'épanouir suivant leurs besoins (un coin détente, une salle de jeux...), et nous avons repoussé le temps libre du matin pour permettre à chacun de prendre le temps de se mettre en action et d'ensuite pouvoir choisir l'activité qu'il désire faire.

Organisation des repas et des goûters

Nous faisons en sorte que les enfants développent leur autonomie et ils ont la responsabilité de mettre en place les tables, se servir et débarrasser. Lors des goûters, nous avons mis en place un self qui permet aux enfants de choisir leur goûter, tout en étant sensibilisé sur les questions d'équilibre alimentaire.

Temps de sieste et réveil échelonné pour les 3-4 ans

Un temps de sieste est proposé aux plus petits.

Arrivée et Départ échelonné des enfants

Le matin nous assurons un accueil auprès des familles et de leurs enfants pour rassurer ceux-ci et connaître leur état moral et physique. Même chose le soir ou nous proposons un retour individualisé aux familles sur le contenu de la journée de l'enfant.

TYPES D'ACTIVITES PROPOSEES

1. PAR L'EQUIPE D'ANIMATION

Grâce aux actions mises en œuvre dans le projet pédagogique les enfants s'ouvriront aux autres par le biais de rencontres, d'ateliers ludiques, sportifs, culturels et artistiques. Les activités sont des supports permettant d'atteindre les objectifs éducatifs déterminés dans le projet pédagogique. Elles devront contribuer à l'épanouissement culturel et physique de l'enfant. Les activités proposées dans le cadre du centre de loisirs devront être de manière générale des activités de découverte. Le centre de loisirs ne devra en aucun cas être considéré comme un lieu d'apprentissage technique ou compétitif.

a. Les activités sportives

Le sport est une école d'apprentissage de la vie, car il véhicule des valeurs morales et sociales. Il enseigne l'entraide, le respect des règles, des coéquipiers, des adversaires, des juges ou arbitres et permet à certains enfants de s'exprimer de façon différente. Le sport stimule la confiance en soi, la volonté et libère l'agressivité. Il aide à accepter l'échec temporaire et la persévérance. Sans parler des bienfaits pour l'organisme, les enfants ont un réel besoin de se défouler après tout le stress qui peut être emmagasiné à l'école ou même parfois à la maison. Dans la mesure du possible, il sera proposé une activité sportive par demi-journée sur les mercredis et les vacances. Les activités sportives seront mises en place de manière ludique pour intéresser tous les enfants, même ceux qui aiment moins « bouger » ; les animateurs proposeront des jeux au dojo, à la salle polyvalente, au stade ou même dans la cour. Dans le cadre du projet pédagogique, les enfants partiront à la rencontre des sports paralympique, mais ils découvriront également d'autres sports par le biais de sorties, stages ou intervenants.

b. Les activités manuelles et artistiques

Les ateliers d'activités manuelles et artistiques permettent à l'enfant d'exprimer par le dessin, la peinture, le modelage ou l'expression corporelle ce qu'il ne peut exprimer par la parole. Le but étant de se faire plaisir en jouant avec les couleurs, les mouvements, les formes et les matériaux. L'enfant touche, manipule, explore, regarde.... Il développe ainsi sa concentration, sa précision, son imaginaire et sa motricité fine. L'activité artistique comme l'expression corporelle va permettre à l'enfant de prendre conscience de ses capacités propres et de se découvrir personnellement. Elle sera utilisée comme instrument de communication gestuelle afin de découvrir une autre manière de s'exprimer.

Le travail élaboré par l'enfant sera propre à lui-même, un objet qu'il aura fait de ses mains ne sera en aucun cas retouché par l'animateur par soucis d'esthétisme ou de présentation.

2. PAR LES PARTENAIRES ET INTERVENANTS EXTERIEURS

Pour développer nos activités, nous avons sollicité plusieurs partenaires et intervenants extérieurs. Par exemple, leurs sont proposés

- des animations Basket, Boxe, Rugby encadrées par des éducateurs des clubs alentours,
- des projets culturels avec la bibliothèque municipale de Loire-sur-Rhône,
- des ateliers cuisines avec le responsable du restaurant scolaire

- Un partenariat avec la Ludothèque de Vienne pour le prêt chaque mois de nouveaux jeux et des interventions sur place,
- Des projets d'activités manuels en partenariat avec les services techniques de la commune de Loire-sur-Rhône.